

portant validation du devis de la société CITEOS pour la fourniture et l'installation d'une borne escamotable

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;

Vu la proposition de la société CITEOS portant sur la fourniture et l'installation d'une borne escamotable au niveau de la rue du Général Leclerc

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée ;
Considérant que la proposition de la société CITEOS est la plus avantageuse ;
Considérant la nécessité de signer ces devis ;

DECIDE :

De valider la proposition de la société CITEOS détaillée dans les devis suivants pour un montant total de 33 210 € HT.

Marie-Lyne VAGNER